



COMPTE RENDU

Réunion

Cénac-et-Saint-Julien (24)

18 septembre 2020

PARTICIPANTS

Mme Laëtitia BELLESSERT, Conseil départemental de la Corrèze
Mme Arlette BORIE, Mairie de Saint-Chamassy
Mme Edwige CIABRINI, Mairie de Saint-Chamassy
M. Jean-Luc DURAMY, Mairie de Saint-Chamassy
M. Alain LAPORTE, Communauté de communes du Pays de Fénelon
M. Patrick BOUINEAU, Communauté de communes du Pays de Fénelon
M. Samuel DRONEAU, Communauté de communes Midi-Corrézien
Mme Anaïs DENIS, EDF
M. Thomas REYNIER, EDF
M. Laurent CHABROL, Conservatoire botanique national Massif Central
Mme Andrée CAMBIER, Mairie de Carsac-Aillac
M. Stéphane LAC, Direction départementale des territoires de la Corrèze
M. Bernard de CASTELJAU, Direction départementale des territoires du Lot
Mme Anna DESHAYES, Direction départementale des territoires du Lot
M. Hugo MIALLOS, Direction départementale des territoires de la Dordogne
M. Alexandre BARROUILHET, Maire de Floirac
Mme Lucie VILLIGER, MIGADO
Mme Isabelle CAUT, MIGADO
Mme Célia NIGAY, Agence de l'eau Adour-Garonne
Mme Isabelle ROBERT, Conseil départemental de la Dordogne
M. Alain GERMAIN, Mairie de Domme
M. Thierry DEGUILHEM, Communauté de communes des Bastides, Dordogne – Périgord
M. Arnaud DENOUEIX, Fédération de pêche de la Dordogne
M. Jean-Claude BOUT, Fédération de pêche de la Dordogne
M. Frédéric DUDILOT, UNICEM Nouvelle-Aquitaine
Mme Audrey LAROUSSE, Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)
MM. Roland THIELEKE, Olivier GUERRI, Frédéric MOINOT, Mmes Justine QUETIER, Cindy GRANDJEAN d'EPIDOR



COMPTE RENDU

EXCUSES

ADEME Nouvelle-Aquitaine
Association nationale des élus des bassins
Communauté d'agglomération Bergeracoise
Communauté de communes Castillon-Pujols
Communauté de communes Causse et vallée de la Dordogne
Communauté de communes de Domme – Villefranche du Périgord
Communauté de communes vallée de l'Homme
Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais
Communauté de communes du Pays Foyen
Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir
Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne
Conseil départemental de la Gironde
Conseil départemental du Lot
Région Nouvelle-Aquitaine
Région Occitanie
Mairie de Prudhomat
Conservatoire botanique national Pyrénées et Midi-Pyrénées
Conservatoire botanique national Sud-Atlantique
Direction départementale des territoires de la Gironde
DREAL Nouvelle-Aquitaine
DREAL Occitanie
Fédération de pêche de la Corrèze
Fédération de pêche de la Gironde
Office français de la biodiversité
ECRR

Objet de la réunion / Ordre du jour

Présentation du programme LIFE rivière Dordogne

Roland THIELEKE accueille les participants et fait part de sa satisfaction quant au résultat obtenu autour de la sélection du projet LIFE rivière Dordogne. C'est un travail au long court, qui a mobilisé de nombreux partenaires. Il remercie l'ensemble des acteurs et des personnes qui ont contribué à ce succès. Cette première assemblée générale est l'occasion de partager : un rappel de la genèse du projet et de l'élaboration de la candidature, la description du programme qui associe plusieurs bénéficiaires, l'organisation et le pilotage du projet. Il laisse la parole à Olivier GUERRI et Frédéric MOINOT pour développer le contenu technique.

Sur la base d'un diaporama, un exposé est développé par **Olivier GUERRI** et **Frédéric MOINOT** sur :

- La genèse du programme LIFE rivière Dordogne : c'est un projet qui a été initié dès 2017 suite à la délibération du Conseil d'administration d'EPIDOR en mai 2016.

L'outil LIFE Nature a été identifié pour :

- Organiser, structurer une action de long terme, à l'échelle de la vallée
 - Mobiliser des moyens permettant de passer à une autre échelle
 - Aborder des sujets stratégiques nouveaux, à éprouver et à partager (maîtrise foncière, gestion sédimentaire)
 - Enclencher une dynamique et fédérer les acteurs sur un projet commun
- L'élaboration de la candidature et la note obtenue : avec 76 points le projet LIFE Dordogne est Lauréat de l'appel à projet 2019 sur le volet LIFE Nature et Biodiversité.
 - La description du projet et les objectifs : le programme va se dérouler sur 6 années : du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 30 avril 2026.

Le projet cible les habitats d'intérêt communautaire sur 3 sites Natura 2000 : 5 habitats naturels alluviaux et 3 espèces piscicoles migratrices.

Le projet LIFE rivière Dordogne vise 4 objectifs principaux :

1. Améliorer l'état écologique des milieux naturels et des habitats et contribuer au renforcement du patrimoine naturel européen ;
2. Renforcer les politiques et les dispositifs de gestion des milieux naturels de la vallée de la Dordogne ;
3. Développer la prise de conscience, la motivation et l'implication des acteurs de la vallée de la Dordogne en faveur de la conservation des habitats et des espèces ;
4. Développer des méthodes et des savoir-faire utilisables pour continuer les actions après le projet, les répliquer dans d'autres territoires et les transposer dans d'autres contextes.

Le projet comprend 26 actions : 7 études préalables, des actions d'acquisition foncière, des actions de travaux de restauration écologique de milieux alluviaux (bras morts, anciennes gravières, berges enrochées) et de restauration de frayères pour les Saumons, la Grande Alose et la Lamproie marine, des actions de conservation (plan de gestion, dispositifs de protection), des actions de suivis et d'évaluations, des actions de communication et enfin des actions d'animation et de coordination.

Il associe 10 bénéficiaires associés au côté d'EPIDOR :

- le Syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval (SMDMCA),
- la Communauté de communes du Pays Fénelon,
- les communes de Prudhomat, Carennac, Floirac, Carsac-Aillac,
- l'Office français de la biodiversité (OFB),
- l'Union nationale des industries des carrières et des matériaux (UNICEM) Nouvelle-Aquitaine,
- l'Association nationale des élus de bassin (ANEB),
- le Centre européen de la restauration des cours d'eau (ECRR).

Deux co-financeurs au côté des maîtres d'ouvrage des actions : l'Union Européenne (5,3 M€), l'Agence de l'Eau Adour Garonne (2,3 M€).

Celia NIGAY apporte des précisions quant aux modalités de financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Une convention de partenariat global sera réalisée dans le cadre d'un contrat de progrès avec les bénéficiaires associés concernés.

Des partenaires techniques : Conservatoires botaniques Nationaux Sud Atlantique, Midi-Pyrénées et Massif Central, EDF, ADEME, Fédération départementale des pêcheurs de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde, MIGADO et MAB France.

- L'organisation et le pilotage du projet : les 26 actions sont portées par 11 bénéficiaires. Chaque action suivra sa propre dynamique avec des comités de pilotage bin distinct.

La coordination au niveau d'EPIDOR se fera dans le cadre d'une équipe projet

- Coordination générale : Frédéric MOINOT et Olivier GUERRI
- Actions de communication : Justine QUETIER
- Assistance administrative et suivi financier : Cindy GRANDJEAN
- Suivi technique : recrutement en cours

Plusieurs instances de suivi sont mises en place :

- *Une assemblée générale* du projet qui comprend tous les partenaires invités pour la réunion de démarrage du 18 septembre. Cette assemblée se tiendra annuellement et fera le point sur l'avancée du projet et la programmation future.
- *Un comité exécutif et stratégique* constitué : d'EPIDOR, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des Départements et des Régions. Il se réunira 2 fois par an et discutera de la stratégie à engager, des liens avec les politiques institutionnelles à développer, de la résolution d'éventuels problèmes.
- *Un comité consultatif* constitué d'experts extérieurs : il délivrera des conseils et aidera les partenaires à évaluer les résultats, les expériences et les méthodes intéressantes à faire connaître et à reproduire.

- *Les règles de fonctionnement du programme LIFE :*

Le projet LIFE rivière Dordogne a fait l'objet d'un accord général de subvention avec l'Europe (Grant agreement). Cet accord sera fourni en intégralité à l'attention de tous les bénéficiaires. Il contient les règles à respecter dans le cadre du programme LIFE. Un guide financier est aussi disponible si besoin.

Des conventions de partenariat seront établies avec chaque bénéficiaire sur la base des modèles fournis par l'Union Européenne.

Une équipe de suivi externe a été mandatée par l'Union Européenne. Cette équipe au nom de NEEMO est chargée du suivi du projet. Elle fera des visites annuelles et sera susceptible de rencontrer les partenaires du projet.

Un film de communication sur le projet LIFE rivière Dordogne est projeté en fin de séance :

<http://vallee-dordogne.fr/life-dordogne/>

Débat avec la salle

M. Jean-Luc DURAMY fait savoir que la situation a parfois changé sur le terrain. Des propriétaires peuvent avoir changé d'avis pour le développement d'activités sur les terrains qui étaient proposés à la restauration. Il ne sait pas si les nouveaux projets seront compatibles avec la réglementation. Il faudra envisager de retourner voir les propriétaires en indiquant que les moyens du projet LIFE sont aujourd'hui mobilisables. Il relaiera une communication dans ce sens pour le conseil municipal.

M. Frédéric DUDILOT indique qu'il attend du projet LIFE une possibilité de discussion dans le cadre de l'action C6 sur la possibilité d'utiliser les sites naturels dans le cadre de politique compensatoire. La stratégie foncière qui sera développée pourra intégrer cet enjeu (stratégie de compensation). Le caractère pilote de certaines actions pourra être poursuivi si elles s'avèrent concluantes.

Mme Anna DESHAYES transmet ses félicitations à EPIDOR au nom de l'ensemble de la direction de la DDT 46 pour le succès obtenu autour de l'appel à projet LIFE. Elle indique que les services de la DDT 46 répondront présent pour accompagner du mieux qu'ils peuvent ce beau projet pour la vallée.

M. Laurent CHABROL est très content du succès de ce dossier. Il tient à faire savoir que l'ensemble des conservatoires botaniques concernés par la rivière Dordogne seront attentifs à ce projet. Les conservatoires botaniques nationaux CBN se tiennent à disposition pour travailler avec EPIDOR et apporter leurs expertises techniques autour des espèces invasives et de l'analyse de la qualité des habitats d'intérêt communautaire.

Mme Audrey LAROUSSE est intéressée pour travailler les cahiers des charges avec EPIDOR notamment pour les études préalables aux travaux sur les milieux alluviaux. Elle se tient à disposition pour la bonne mise en œuvre administrative des partenariats.

M. Thierry DEGUILHEM indique que sa collectivité est très intéressée par les actions développées sur son territoire : transfert de sédiments depuis la retenue de Mauzac pour restaurer des frayères piscicoles à l'aval. Il pourra faire le relais localement au moment de la mise en œuvre des actions.

M. Roland THIELEKE remercie les participants et les invite à partager un repas pour clore l'assemblée générale.



EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité – 24250 Castelnau-la-Chapelle
05 53 29 17 65 / epidor@eptb-dordogne.fr / www.eptb-dordogne.fr

Puy-de-Dôme Cantal Corrèze Lot Dordogne Gironde Charente Nouvelle-Aquitaine

L'action d'EPIDOR est accompagnée par l'Union européenne, l'Etat et l'Agence de l'eau Adour-Garonne

